

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5617>



29 novembre 2018 : Stage "Comment créer du collectif ?"

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Date de mise en ligne : dimanche 7 octobre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

29 novembre 2018 à Nevers à partir de 9h00

Le SNES-FSU58 vous invite à une journée de stage où vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage ni perte de salaire.

Dans nos échanges avec les collègues, nous constatons que l'une des conséquences du nouveau management public est la mise à mal des collectifs dans les collèges et les lycées du département. Ceci est préjudiciable à l'exercice de nos métiers en réduisant notre liberté dans l'organisation de notre travail. Ainsi nous nous retrouvons individuellement soumis à des injonctions qui vont contre notre conception de nos missions et créent de l'insatisfaction.

Nous avons donc décidé de proposer un stage pour créer les conditions d'une réappropriation individuelle et collective de notre liberté pédagogique et de l'organisation de notre travail.

N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !

STAGE
Comment créer du collectif ?
29 NOVEMBRE à Nevers
Bourse du Travail, 2 Bd P. de Couberth

Cher(s) collègue(s),

Dans nos échanges avec les collègues, nous constatons que l'une des conséquences du nouveau management public est la mise à mal des collectifs dans les collèges et les lycées du département. Ceci est préjudiciable à l'exercice de nos métiers en réduisant notre liberté dans l'organisation de notre travail. Ainsi nous nous retrouvons individuellement soumis à des injonctions qui vont contre notre conception de nos missions et créent de l'insatisfaction.

Nous avons donc décidé de proposer un stage pour créer les conditions d'une réappropriation individuelle et collective de notre liberté pédagogique et de l'organisation de notre travail.

N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !

Sujets abordés :

- Conseil d'administration**
Être efficace en CA pour agir sur l'organisation de l'établissement.
- Décider ensemble**
Trouver de nouvelles manières de décider ensemble pour permettre l'autonomie de chacun.
- Intervenir en réunion**
Revoir notre façon de nous réunir, de communiquer, et de nous mobiliser dans différentes situations.
- Section syndicale**
S'organiser localement en tenant compte des contraintes existantes.
- Conditions de travail**
Protéger sa santé et se sentir en sécurité.

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 29 octobre** auprès de votre chef d'établissement et d'envoyer **avant le 29 octobre** le bulletin d'inscription par courrier ou mail au SNES Nièvre (snes-nevre@cdjpn.snes.edu).

Tract de présentation du stage.

N'hésitez pas à le reproduire et à le transmettre à vos collègues.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

- déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 29 octobre** auprès de votre chef d'établissement (donc avant les vacances d'automne) :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (modifiable)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (pdf)

– et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin ci-dessous) ou mel à snés-nievre@dijon.snes.edu
(cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

A renvoyer au SNES 58 (Bourse du travail, Bd P. de Coubertin, 58000 Nevers) dès le dépôt de la demande d'autorisation d'absence